

Troisième séance, jeudi 3 février 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Assermentation. – Motion M1097.10 Daniel de Roche/Christine Bulliard (modification de l’article 34 de la loi sur la santé); prise en considération. – Mandat MA4018.10 Jean-Daniel Wicht/Claudia Cotting/René Kolly/Pascal Kuenlin/Yvan Hunziker/Jacques Vial/Jean-Pierre Siggen/Nadine Gobet/Nadia Savary/Joe Genoud (délais de paiement dans la construction); prise en considération. – Rapport N° 225 concernant les structures territoriales du canton de Fribourg; discussion. – Postulat P2078.10 Stéphane Peiry (mesures de contraintes et d’urgence pour faire face aux manifestations violentes); prise en considération. – Rapport N° 226 sur le postulat P2044.08 Gabrielle Bourguet (concept de sécurité); discussion. – Clôture.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 député-e-s; absents: 12.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Vincent Brodard, Andrea Burgener Woeffray, Monique Goumaz-Renz, Guy-Noël Jelk, Ueli Johner-Etter, Nicolas Repond, Nicolas Rime, André Schoenenweid, Albert Studer, Laurent Thévoz et Rudolf Vonlanthen; sans: Edgar Schorderet.

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d’Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Fabien Gasser, Jean-Benoît Meuwly, Astrid Abrecht, Marie-Claire Corminboeuf, Gisèle Cotting Morf et Anya Hitz Mourad, élu-e-s lors des sessions de décembre 2010 et de février 2011.

– Il est procédé à la cérémonie d’assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames et Messieurs, vous venez d’être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l’exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

**Motion M1097.10 Daniel de Roche/
Christine Bulliard
(modification de l’article 34 de la loi sur la santé)¹**

Prise en considération

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Daniel de Roche et moi-même remercions le Conseil d’Etat d’avoir étudié notre motion, mais nous sommes bien sûr déçus de sa réponse négative, d’autant plus que nous partageons tous le même avis. Il y a un besoin réel et il faut venir en aide aux personnes dépendantes chroniques âgées et jeunes-âgées. Ce matin, nous votons une motion et non pas un projet et son financement. Le but de notre motion est de mettre en œuvre, aussi au niveau cantonal, ce qu’en 2008 la population suisse, mais aussi le peuple fribourgeois, a décidé: la politique des quatre piliers, la répression, le traitement, la prévention, mais aussi la diminution des risques, point qui ne figure pas dans notre loi cantonale actuelle. Il faut pouvoir offrir et développer des prestations d’accompagnement palliatif, je souligne palliatif, tant au niveau de la gestion du quotidien que sur le plan de soins de base pour des personnes souffrant d’un trouble addictif sans rémission.

Suchtkranke Menschen sind ein Teil unserer Gesellschaft. Ein Teil von ihnen ist unheilbar krank. Chronische Abhängigkeit ist eine schwere Krankheit. Die betroffenen Menschen haben ein Recht auf Betreuung und Pflege – genau gleich wie Krebskranke oder Alzheimerpatienten. Die heutige Gesetzesvorlage beschränkt sich auf Therapie und Prävention. Schadensminderung und Überlebenshilfe werden nicht erwähnt.

Le Conseil d’Etat dans sa réponse partage notre souci et dit que les structures et la loi actuelle permettent déjà aujourd’hui de pallier cette lacune. Permettez-moi ces quelques réflexions à ce sujet. Je suis d’accord qu’il ne faut pas créer sans cesse et pour tout de nouvelles structures, mais plutôt utiliser des synergies avec ce qui existe déjà. Les structures nommées dans la réponse du Conseil d’Etat ne correspondent pas du tout aux personnes visées. D’une part, ce sont des structures de jour ou pour des séjours de courte durée qui n’admettent pas des gens qui ont plus de 65 ans et qui coûtent très cher, par exemple Thalassa à Marsens 570 frs par jour, ou le foyer Saint-André à Neuchâtel 312 frs par jour pour n’en nommer que deux. La science confirme que la dépendance est une maladie chronique lourde. Dans notre canton, ce sont à 90% des dépendances d’alcool et à 10% des dépendances de drogues. Ces personnes ont droit à des soins adéquats. Il faut soulager les familles, les justices de paix

¹ Déposée et développée le 19 mai 2010, BGC p. 877; réponse du Conseil d’Etat le 23 novembre 2010, BGC p. 2381.